



Implantation transformateur par ERDF

Par **friska90**, le **07/10/2013 à 20:16**

bonsoir, ERDF veut implanter un transformateur sur mon terrain non constructible en invoquant l'application du décret n°70-254 du 20 mars 1970 modifié à l'article R-332-16 du code de l'urbanisme. je ne suis ni aménageur, ni constructeur, ni lotisseur.... Suis-je en droit de refuser de signer la convention de servitudes??? merci d'avance.